

Intervention au séminaire sciences sociales et immigration ENS, janvier 2007.

Ne pas citer sans accord de l'auteur

Angéline Escafré-Dublet
Doctorante au Centre d'histoire de Sciences Po

Présentation au Séminaire Sciences Sociales et Immigration
9 février 2007, ENS

Adapter des sujets coloniaux à la vie en métropole (1958-1962)

A - L'action d'adaptation culturelle.....	3
1) L'assimilation au milieu métropolitain.....	3
2) Dans le cadre de l'action sociale	5
3) A statut spécifique, mesures spécifiques.....	8
4) L'initiative privée	10
<i>AMANA – Aide morale aux Nord-africains</i>	11
<i>L'Œuvre des Otages</i>	14
B - Le contrôle politique	16
1) « Renforcer l'attachement des musulmans ».....	16
<i>L'Alliance française</i>	16
2) Les tensions entre action sociale et contrôle politique	19
3) Le contrôle direct.....	20
<i>Jeunesse, Culture, Loisirs et Techniques</i>	21
C - Penser l'action culturelle	23
1) Le théâtre algérien : un transfert impossible	23
<i>Le Groupe d'action culturelle de Raymond Hermantier (G.A.C.)</i>	24
2) Organiser les loisirs, éviter la contestation	27
3) Universalisme culturel et Orientalisme.....	30
Conclusion.....	32

La culture des immigrés sur le sol français attire l'attention des autorités françaises dans le contexte de la migration des Français musulmans d'Algérie qui s'intensifie dans les années 1950. Jusque là, les travailleurs étrangers italiens, polonais ou espagnols n'ont pas fait l'objet d'un encadrement culturel spécifique de la part de l'administration française car leur assimilation à la société française ne représente pas le même enjeu que celle des Français musulmans qui possèdent la citoyenneté française depuis 1947. La loi du 20 septembre 1947 stipule que : « Quand les Français musulmans résident en France métropolitaine, ils y jouissent de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français et sont soumis aux mêmes obligations »¹. Les autorités souhaitent qu'ils s'adaptent à la vie en Métropole et que leur statut de citoyen français s'accompagne d'une assimilation à l'identité française.

L'encadrement social des autorités françaises pendant la période où les Français musulmans d'Algérie jouissent d'un statut spécifique n'est pas voué à durer au-delà de l'année 1962, date à laquelle ils deviennent les ressortissants d'un État indépendant. Cette période représente pourtant une étape fondatrice. Que la culture des personnes venues s'installer en France pour travailler puisse représenter une catégorie d'intervention de l'État est une notion introduite à ce moment-là. Au sein de la « constellation »² d'aide sociale qui encadre les Français musulmans d'Algérie à partir de 1958, on trouve une préoccupation pour l'adaptation culturelle de ces populations qui apparaît dans les programmes mis en place.

La situation des Français musulmans d'Algérie qui sont désormais des « citoyens de l'Union française » est certes inédite, mais elle ne suscite pas moins une réponse de l'Etat et du milieu associatif qui est empreinte des méthodes utilisées auparavant. En 1958, est créé le Fonds d'action sociale aux travailleurs musulmans, organisme rattaché aux services du Premier Ministre. Le dispositif d'action sociale qui résulte de cette réorganisation des services se propose d'encadrer l'adaptation des Français musulmans d'Algérie à la vie en métropole. Elle est le produit d'une aide sociale en direction des déshérités (travail réalisé par des initiatives privées subventionnées par le gouvernement qui privilégient une approche caritative) et la transposition d'une administration propre à la colonisation française en Algérie en matière sociale et culturelle. L'année 1958 marque le début de cette étude des relations entre Etat, culture et immigration³. Pour autant, les usages de l'administration coloniale de la France en Algérie sont fondamentaux pour l'analyse de cette première étape et les racines de cette relation remontent avant l'année 1958.

L'émergence d'une catégorie d'intervention publique qui vise l'adaptation culturelle des sujets coloniaux se comprend également dans le contexte spécifique de la reconstruction et de l'investissement grandissant de l'Etat dans les questions économiques, sociales et culturelles. Si le tout nouveau Secrétariat d'Etat aux affaires culturelles n'apparaît pas dans ce projet d'adaptation culturelle des sujets coloniaux, il sera évalué ce que penser l'action culturelle en direction des Français musulmans d'Algérie peut représenter dans la période de 1958 à 1962.

¹ STORA, Benjamin. *Ils venaient d'Algérie : l'immigration algérienne en France (1912-1992)*. Paris : Fayard, 1992.

² VIET, Vincent. *La France immigrée construction d'un politique 1914-1997*. Paris: Fayard, 1998. p. 203.

³ Titre de la thèse : « Etat, culture, immigration : les aspects culturels des politique d'immigration française, (1958-1989) »

A - L'action d'adaptation culturelle

L'action d'adaptation culturelle des migrants algériens procède de la volonté des pouvoirs publics d'assimiler les Français musulmans d'Algérie. Elle est liée au statut de ces populations qui jouissent de la nationalité française, mais s'inscrit également dans le cadre d'une politique d'action sociale engagée par l'Etat qui prend un nouvel élan en 1958 avec les développements de la guerre en Algérie. Elle consiste à favoriser la promotion des travailleurs et l'adaptation des familles par des programmes éducatifs et culturels mis en place par les alliés de cette politique : des associations privées.

1) L'assimilation au milieu métropolitain

La ligne directrice qu'énonce l'introduction d'une « esquisse de programme d'action sociale » rédigée en 1958 au moment de la création du FAS est l'« assimilation des travailleurs d'origine algérienne au milieu métropolitain »¹. Elle se comprend comme découlant du statut même des Français musulmans d'Algérie : pouvant jouir des droits de tout citoyen français, ils doivent être « assimilés » aux Français.

En exposant les moyens à mettre en œuvre pour assimiler les travailleurs algériens, l'analyse de cette esquisse de programme donne des indices concrets sur ce que l'administration sociale chargée des Français musulmans d'Algérie entend par assimilation en 1958. Il y est question de brassage des populations et de vie en commun des travailleurs algériens avec les métropolitains :

« Le principe permanent demeure celui du brassage entre les migrants et les métropolitains. (...) À travers les foyers l'essentiel de l'œuvre à poursuivre [est] l'assimilation la plus complète possible entre les travailleurs d'origine algérienne et le milieu métropolitain »².

L'accent mis sur la vie en commun laisse entendre que c'est d'assimilation aux mœurs françaises dont il s'agit dans ce programme d'action sociale. Cependant, en regardant de plus près le document, on peut voir que des programmes d'apprentissage de la langue et la connaissance de la culture française sont mis en place sous la forme d'un axe « action éducative et culturelle »³ plus tard formulé comme « promotion de la migration sur le plan

¹ CAC 19770391, art 2 : « Esquisse d'un programme d'action sociale. Décret n°58.1148 du 1er décembre 1958 » in Préparation d'un rapport sur le plan d'action sociale, 1959. L'esquisse du programme d'action sociale a été approuvée le 17 juin 1959 par le CA du FAS.

Ce chapitre s'appuie en partie sur l'analyse des versements n° 19760133 et n° 19770391 de la Direction des Populations et des Migrations qui concernent les périodes de 1956 à 1975 et de 1955 à 1968 respectivement. Contrairement à d'autres historiens qui ont travaillé sur cette période, il n'a pas été possible de consulter les documents versés par le Fonds d'action sociale pour la période 1959-1966 ayant trait aux programmes sociaux et réunissant les P.V. des Conseils d'administration (n° de versement 1976 0140) car ceux-ci sont entreposés au Centre d'archives contemporaines de Fontainebleau dans un bâtiment amianté et inaccessible jusqu'à son désamiantage. Leur consultation aurait sans doute apporté plus de précision sur cette période.

² CAC 19770391, art 2 : « Esquisse d'un programme d'action sociale. » *ibid.*

³ CAC 1977 0391, art 2 : Document sans titre in Préparation d'un rapport sur le plan d'action sociale 1959.

professionnel et intellectuel »¹. Le projet d'assimilation qui concerne les travailleurs algériens se traduit ainsi concrètement par une action à prendre dans différents domaines : logement, éducation, culture. Il ouvre la voie à l'action d'adaptation culturelle qui intéresse cette étude. Pour les administrateurs de l'action sociale à mettre en place en 1958, l'assimilation s'entend donc comme l'apprentissage des mœurs françaises mais se traduit aussi, sur un plan intellectuel, par la connaissance de la langue et de la culture française.

Il est nécessaire de distinguer à cette étape du raisonnement deux niveaux d'analyse. Un premier niveau concerne le projet d'assimilation dans son ensemble : les pouvoirs publics souhaitent que les travailleurs algériens s'assimilent aux travailleurs métropolitains pour qu'ils puissent vivre ensemble, c'est-à-dire qu'ils aient les mêmes mœurs. C'est un projet culturel au sens large, dans la mesure où l'objectif du programme d'action sociale est que les Français musulmans s'assimilent aux manières de vivre des Français. La culture d'un peuple peut être identifiée à ses manières de vivre et de penser, et selon cette définition le programme d'action sociale en direction des Français musulmans à cette époque est tout entier *culturel*. Un deuxième niveau d'analyse concerne une part du projet d'assimilation : la mise en place d'actions éducatives et culturelles pour assurer la promotion des travailleurs et l'adaptation de leurs familles. Il s'agit alors d'un *axe* de la politique d'action sociale, à côté de celui de l'amélioration du logement et de l'habitat. Or, la création d'un encadrement culturel des Algériens représente une intervention de l'Etat dans un domaine nouveau, et la manière dont cet encadrement se met en place dans ce contexte assimilationniste fait l'objet de notre analyse dans ce premier chapitre.

L'assimilation est objet d'action sociale dans le cadre de ce programme. Cependant, il faut bien noter que le concept d'assimilation est emprunté au contexte colonial et désigne de ce point de vue le *transfert* d'une politique coloniale. En effet, le projet initial de la colonisation de l'Algérie à la fin du XIX^{ème} siècle avait impliqué l'« assimilation » du pays et de ses habitants sur le modèle de l'Empire romain et ceci avait conduit à l'apprentissage de cette langue et de ces modes de vie aux Algériens. Or, certains hommes politiques de la Troisième république trouvant illusoire (voire dangereux pour le futur de la France en Algérie) l'assimilation de populations indigènes, la politique d'assimilation se transforma en « une politique indigène » énoncée par Waldeck Rousseau devant la Chambre des députés le 14 juin 1901. Plus souple au niveau culturel, elle permettait de former une classe d'intermédiaires relativement francisés qui serviraient d'interlocuteurs privilégiés entre les deux cultures². Le terme de politique d'assimilation en vint à désigner de manière floue les aspects du développement de la présence française en Algérie ou dans d'autres colonies. Il existait même une différence entre ce que les colons confrontés à la vie dans les colonies entendaient par assimilation et la manière dont cette politique était vue en France. Ainsi que le fait remarquer Pierre Legendre cité par Vincent Viet :

« Le mot assimilation eut dans le cas de l'Algérie, deux sens. Pour les colons, il voulait dire : poursuivre la conquête des avantages, notamment prendre possession des terres après avoir contraint l'administration à fournir son arbitrage et sa caution [...]. Les

¹ CAC 1977 0391, art 2 : « Esquisse d'un programme d'action sociale. Décret n°58.1148 du 1er décembre 1958 » in Préparation d'un rapport sur le plan d'action sociale, 1959.

² RISLER, Camille. *La politique culturelle de la France en Algérie. Les objectifs et les limites (1830-1962)*. Paris : L'harmattan. Histoires et Perspectives Méditerranéennes, 2004. p. 76.

métropolitains, au contraire, crurent que l'assimilation avait pour but la fusion des races. »¹

Le flou qui entoure cette notion lorsqu'elle désigne la mise en place d'une politique nécessite donc bien qu'on en spécifie les contours à travers la matière qui nous est donnée : le programme d'action sociale qui guide l'action du FAS à partir de 1959.

Il faut ajouter que ce flou est entretenu par ce qui est devenu l'impératif d'assimilation comme condition d'acquisition de la nationalité française². La notion d'assimilation est alors un *emprunt* à l'administration coloniale, et transposée dans le contexte français désigne le processus dans lequel les étrangers s'engagent pour acquérir la nationalité française. Il faut donc distinguer l'assimilation comme objectif d'une politique coloniale et l'assimilation comme principe invoqué à l'obtention de la citoyenneté française³. L'assimilation comme objet de politique sociale telle qu'elle est évoquée dans le programme que nous analysons désigne bien le *transfert* (et non l'emprunt) d'un objectif politique propre au contexte colonial auprès des populations présentes sur le sol métropolitain de ce fait réduites de manière irréductible à leur statut de sujets coloniaux.

2) Dans le cadre de l'action sociale

L'action d'adaptation culturelle des populations algériennes est réalisée dans le cadre d'un programme d'action sociale pour encadrer des sujets coloniaux.

Depuis 1871, l'Algérie formait une des rares colonies de peuplement françaises. La population européenne s'élevait à 750 000 personnes en 1914 et s'estimait à 900 000 en 1930. Or, si la loi du 26 juin 1889 permettait aux Européens (Italiens ou Espagnols) venus s'installer en Algérie de devenir français, la conception raciale de la conquête qui avait présidé à la colonisation de l'Algérie demeurait : les indigènes d'Algérie étaient ethniquement différents des « Européens » et restaient de ce fait cantonnés dans un statut inférieur⁴. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale les autorités françaises consentirent à reconnaître l'effort de guerre⁵ produit par les Algériens en garantissant leur libre circulation et en leur reconnaissant la qualité de « citoyen de l'Union française ».

La nationalité française donne droit à l'aide sociale à la famille. L'entrée des travailleurs algériens dans le droit commun français fait donc d'eux des individus susceptibles

¹ VIET, Vincent. *op.cit.* p. 165.

² SPIRE, Alexis. *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*. Paris : Grasset, 2005. Chapitre 10.

³ Alexis Spire a démontré que la « bonne assimilation » est un principe qui est plus ou moins invoqué selon les périodes. Ainsi dans les années 1950 la condition de bonne assimilation était rarement demandée alors qu'elle est davantage mobilisée dans les années 1970. in SPIRE, Alexis. *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*. Paris : Grasset, 2005. Chapitre 10.

⁴ WEIL, Patrick. *Qu'est-ce qu'un français ?* Paris : Grasset, 2002..p. 232.

⁵ 78 000 Algériens combattent pour la France de 1916 à 1919. Cependant après la Première Guerre mondiale, la tentative par les pouvoirs publics français d'instaurer la libre circulation est battue en brèche par les industriels et colons d'Algérie qui veulent garder la main d'œuvre algérienne sur le sol algérien. A nouveau, en 1943 et 1945 l'Algérie fournit près de 150 000 recrues algériennes. In VIET, Vincent. *La France immigrée : construction d'une politique 1914-1997*. Paris: Fayard, 1998. p. 164 et p. 172.

de bénéficier de l'aide sociale du gouvernement comme tout autre citoyen français. Or, dès l'instauration de cette nouvelle situation juridique l'habitude de considérer ces populations comme des sujets coloniaux prime sur leur nouveau statut de citoyens de l'Union française. Ainsi que le fait remarquer Vincent Viet : « C'étaient en fait moins les caractères « objectifs » prêtés aux musulmans que l'état de sujétion où ils se trouvaient depuis un siècle qui militait en faveur d'une assistance spéciale. »¹

Les Services de l'aide sociale font dès lors entrer des considérations propres à une économie coloniale : les allocations familiales que reçoivent les travailleurs algériens sont calculées au taux algérien parce qu'elles sont vouées à être envoyées aux familles restées en Algérie. L'origine géographique des travailleurs algériens prime sur le fait qu'ils ont la nationalité française et de ce fait ont droit à l'aide sociale à la famille. Or, les allocations à la famille que verse l'employeur à la Caisse nationale de sécurité sociale sont calculées au taux métropolitain. La Caisse nationale de sécurité sociale se retrouve à la tête d'une somme d'argent importante qui représente la différence entre les allocations calculées au taux métropolitain qui lui sont versées par l'employeur et les allocations calculées au taux algérien qu'elle reverse aux travailleurs. Le montant obtenu alimente dès 1952 le Fonds d'action sanitaire et sociale chargé d'améliorer l'habitat des Nord-Africains en métropole, il constituera ensuite l'essentiel du budget du Fonds d'action sociale aux travailleurs algériens lorsqu'il est créé en 1958². En considérant un taux algérien et un taux métropolitain les autorités sanitaires et sociales inscrivent leur démarche dans une économie à deux vitesses, l'économie de la métropole et celle de la colonie ; ce qui entre en contradiction avec le statut juridique des travailleurs étrangers qui lui est censé être identique au statut d'un Français. Enfin, en préférant prendre en charge la différence obtenue plutôt que de la verser aux travailleurs, l'administration française certes bénéficie de crédits supplémentaires pour améliorer le logement des travailleurs mais leur soustrait également le droit de décider eux-mêmes de la manière dont ils souhaiteraient utiliser cet argent. Cette logique porte la marque de la prise en charge de populations assujetties dans un contexte colonial. En outre, autant les services collectent une *aide* sociale, autant le fonds qui gère cette aide met en place une *action* sociale. Cette terminologie avait son importance dans le contexte de la Cinquième République où elle désignait une action planifiée dans le cadre d'une politique volontariste de l'Etat.

Le Fonds d'action sociale aux travailleurs algériens est créé en lien direct avec l'administration coloniale. Avec les débuts de la guerre en Algérie, le gouvernement français met en place le Plan de Constantine pour apporter une aide sociale aux Algériens. Le but est de leur montrer qu'ils ont intérêt à accepter la présence de la France s'ils veulent que leur pays subisse une rénovation. Or, il importe de convaincre les Français musulmans en Algérie tout autant que ceux venus travailler en Métropole. C'est selon cette logique qu'un nouvel élan est donné à l'aide sociale aux Français musulmans venus travailler en Métropole ainsi que l'indique un document visant à définir une politique d'ensemble :

« Les différentes mesures d'ordre répressif ou social concernant les Français musulmans d'Algérie en Métropole devraient être intégrées dans un plan d'ensemble destiné à :

- détruire rapidement l'organisation Politico-administrative du FLN ;

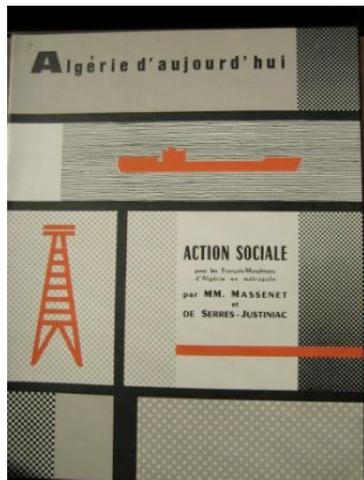
¹ VIET, Vincent. *op. cit.* p. 167.

² De 1952 à 1958, il est dégagé 2,85 millions de francs.

- gagner définitivement à notre cause les Français musulmans d'Algérie. Ceux-ci doivent être traités et considérés comme des Français à part entière. »¹

Le Fonds d'action sociale est créé en 1958 avec les mêmes crédits que le Fonds d'action sanitaire et sociale mais placé sous la tutelle du Premier Ministre, et non seulement du Ministère du travail. Michel Massenet devient délégué général à l'action sociale pour les Français musulmans d'Algérie en janvier 1959. Il est en contact direct avec le Premier ministre et fait le lien entre les différentes instances en charge de l'action sociale en direction des Algériens. Il est ainsi à la tête de ce que Vincent Viet a appelé la « constellation algérienne ». A la tête du Fonds d'action sociale est nommé Guy Serres de Justignac.

Le programme d'action sociale auxquels ils travaillent entend être la vitrine du nouvel élan engagé par la France. Le programme est ainsi publié dans une brochure intitulée « Algérie d'aujourd'hui », illustrée de photographies (voir ci-dessous). On remarque notamment une image mettant en scène un Français musulman d'Algérie au côté d'un Français métropolitain. Tous deux portent un costume signe de la promotion possible des travailleurs algériens en France, mais tous deux se tiennent à distance l'un de l'autre tandis que le Français métropolitain lit un journal, l'Algérien demeure les mains croisées dans le dos.



Couverture et extrait du document d'information publié par le FAS « Action sociale pour les Français Musulmans d'Algérie en Métropole » par MM. Massenet et de Serres Justignac².

Un phénomène de « symétrisation »³ s'opère entre l'action sociale en direction des Français musulmans en Algérie et l'action sociale en direction des Français musulman en métropole. La symétrie administrative suit la logique du transfert du statut spécifique des Français musulmans d'Algérie sur le sol métropolitain malgré leur entrée dans le droit commun.

¹ CAC 1977 0391, art. 2: Papiers confidentiels. Définition d'une politique d'ensemble, Fiche n°1. Non daté. Dossier du 11 janvier 1960.

² CAC 1977 0391, art. 2. Dossier Comité-Textes.

³ VIET, Vincent. *La France immigrée : construction d'une politique 1914-1997*. Paris: Fayard, 1998. p.196

3) A statut spécifique, mesures spécifiques

L'entrée des Français musulmans dans le droit commun français par l'accession à la citoyenneté s'accompagne simultanément d'une distorsion de ce droit qui vient de l'idée générale partagée par beaucoup de membres de l'administration que les travailleurs algériens ont un « handicap » par rapport aux autres citoyens français, l'introduction au document censé esquisser le programme d'action sociale du FAS en 1958 en témoigne :

« Si la migration dispose du plein usage du réseau social créé pour les Français métropolitains, elle se trouve en fait soumise à une discrimination qui ne tient ni à la volonté des pouvoirs publics ni à celle des Français métropolitains, mais à une série de handicaps dont il importe de la délivrer. Le principe permanent demeure donc celui du brassage entre les migrants et les métropolitains, mais la situation de fait de la migration invite à créer des « passerelles » pour lui permettre de jouir pleinement de l'égalité des droits. (...) Effacer des discriminations de fait sans créer des discriminations de faveur, tel apparaît l'objet du présent programme. »¹.

L'ordonnance du 7 mars 1944 avait tenté de répondre aux protestations grandissantes en Algérie en garantissant l'égalité des droits et devoirs entre Français d'Algérie et Français musulmans d'Algérie. Elle avait reconnu *a posteriori* que les dispositions d'exception imposées jusque là aux Français musulmans étaient discriminatoires. Le traitement discriminatoire des Français musulmans était donc censé être banni. Ces propos d'introduction montrent cependant que les dispositions d'exception sont toujours en vigueur lorsqu'il s'agit des populations algériennes en métropole et les justifications apportées dissimulent mal cette infraction au droit commun.

Le terme de « handicap » est avancé pour justifier la mise en place d'une action discriminatoire. En raison de ce handicap les pouvoirs publics réservent un traitement spécifique aux Français musulmans et enfreignent le principe de droit commun qui consisterait à laisser les Français musulmans s'insérer dans le tissu social existant. Si cette disposition semble s'imposer par la spécificité de la situation, des populations qui ne sont pas habituées à vivre sur le sol français jouissent pourtant des droits qu'y ont les autres citoyens français ; le fait d'avoir recours à une pratique discriminatoire porte la marque des usages coloniaux.

Faut-il le préciser, l'arrivée massive d'étrangers ne date pas de l'après deuxième guerre mondiale. La venue d'immigrés d'Italie, de Pologne et d'Espagne était déjà tout à fait remarquable dans l'entre deux guerres en particulier lorsque les Etats-Unis commencèrent à imposer des quotas en 1924 et que le flot d'immigrés européens fut en partie redirigé vers la France. En 1930, la France compte le plus fort taux d'augmentation du nombre d'étrangers au monde avec un indice de 515 pour 100 000 habitants². Or, l'arrivée d'autant d'étrangers n'a pas entraîné de prise en charge de l'Etat pour les aider dans les obstacles qu'ils pouvaient rencontrer en arrivant en France. D'autant qu'ils n'étaient pas non plus considérés comme familiers des modes de vie français. La thèse de Georges Mauco *Les étrangers en France* a d'ailleurs tenté d'établir une hiérarchie des nationalités plus ou moins assimilables à la société

¹ CAC 19770391, art 2 : « Esquisse d'un programme d'action sociale. Décret n°58.1148 du 1er décembre 1958 » in Préparation d'un rapport sur le plan d'action sociale, 1959.p. 1.

² NOIRIEL, Gérard. *Le Creuset français*. 3^{ème} éd. Paris : Seuil, 2006. (1^{ère} éd. 1988.) p. 121.

française¹. Ainsi les Russes et les Arméniens sont jugés inassimilables à cause de leur langue trop éloignée du français. Or, ces considérations qui sont le fait d'un économiste qui, en 1937, rejoint le cabinet Philippe Serre, sous-secrétaire d'Etat chargé des services de l'immigration auprès de la Présidence du Conseil, n'entraînent pas pour autant la création d'une politique d'action sociale pour favoriser l'assimilation des populations étrangères. D'ailleurs le chercheur qui souhaite se pencher sur l'assistance sociale aux immigrés avant la Seconde Guerre mondiale, doit concentrer son attention sur les municipalités où ces questions sont traitées². La conceptualisation et la mise en place d'une action sociale en direction de populations immigrées telle qu'on l'observe à la fin des années 1950 sont donc bien le fait d'une intervention spécifique de l'Etat en raison du statut particulier des Français musulmans d'Algérie.

Dans son ouvrage *Qu'est-ce qu'un Français*, Patrick Weil a démontré que les Français musulmans d'Algérie n'avaient pas accès à la citoyenneté française selon un critère ethnique³. Ils se différenciaient des Français d'Algérie par l'adjectif « musulman » intercalé entre « Français » et « d'Algérie ». Or, ce qualificatif religieux s'avère à l'analyse représenter plus largement un caractère « ethnique irréductible » puisque même des musulmans qui s'étaient convertis au catholicisme devaient encore passer par une procédure de naturalisation pour avoir accès à la citoyenneté française. Aux yeux des Français l'assimilation qui aurait fait d'eux des Français d'Algérie et non des Français *musulmans* d'Algérie était difficilement envisageable. Cette différence irréductible est incarnée dans l'« esquisse du programme d'action sociale » par l'utilisation du vocable « handicap » qui appelle à la mise en place de mesures spécifiques pour remédier à cette déficience, en favorisant le développement et la promotion des travailleurs français musulmans d'Algérie installés en métropole.

La formulation « une discrimination qui ne tient ni à la volonté des pouvoirs publics ni à celle des Français métropolitains » est en outre inexacte puisque les services sociaux rencontrent des difficultés à faire cohabiter des familles algériennes aux côtés de familles « métropolitaines »⁴. Dans l'introduction à cette esquisse de programme le traitement discriminatoire qui est mis en place en direction des Français musulmans est justifié en arguant de la spécificité de la situation. Pourtant, le traitement spécifique réservé aux travailleurs algériens est un transfert du statut de l'Algérie à la France : les populations indigènes y sont l'objet d'une action sociale spécifique organisée et administrée par des

¹ MAUCO, Georges. *Les Etrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique*. Paris : Arman Colin, 1932.

² Etude de la gestion municipale de l'assistance sociale aux étrangers in DE BARROS, Françoise. *L'Etat au prisme des municipalités : une comparaison historique des étrangers en France (1919-1984)*. Thèse : Sciences Politiques, Paris I – Sorbonne : 2004.

³ « Cette assignation à l'origine ethnique ou religieuse, qui maintient le musulman converti dans le statut de l'indigénat tant qu'il n'a pas fait l'objet de naturalisation montre le caractère ethnico politique, et non simplement civil ou religieux, de ce statut. » WEIL, Patrick. *Qu'est-ce qu'un français ?* Paris : Grasset, 2002.

⁴ CAC 19850021, art 1 : « faits concernant les agissements de la société LOGIREP à l'égard des familles nord-africaines : expulsions de familles par les gérants... » in Lettre de l'assistante sociale de la cité des Canibouts à Nanterre au directeur du FAS, 30 juin 1959. Voir aussi, LYONS, Amelia. *Invisible Immigrants: Algerian families and the French Welfare State in the era of decolonization (1947-1974)*. PhD : History, University of California – Irvine : 2004. Chapter 3. « From Adaptation to Integration : The Promise of Housing for Algerian Families in France. »

cadres de l'armée français à travers les Services d'action sociale (SAS) qui, à travers des activités d'alphabétisation et d'action sociale, exercent également une surveillance policière.

L'action d'adaptation culturelle se fait dans le cadre de l'action sociale du gouvernement en direction des populations en vertu d'un impératif d'assimilation au milieu métropolitain. Elle représente le transfert de l'Algérie à la France d'une conception de l'encadrement des populations coloniales. Elle s'appuie en outre sur un réseau d'associations privées pour être mise en œuvre.

4) L'initiative privée

Mise en œuvre par un nombre restreint d'associations privées, l'action d'adaptation culturelle des Français musulmans d'Algérie représente le laboratoire sur lequel s'appuie la Délégation à l'action sociale pour formaliser la prise en charge des populations immigrées en France.

Vincent Viet a analysé dans son ouvrage *La France immigrée* les rouages de la mise en place d'une politique d'action sociale en direction des travailleurs d'origine algérienne. Il a ainsi démontré que l'emprise du ministère de l'Intérieur sur l'action d'assistance sociale aux Français musulmans d'Algérie en métropole dans la période 1944-1958 a cantonné le Ministère des affaires sociales à apporter des financements *complémentaires* à des initiatives privées¹. En effet, l'entrée dans le droit commun des Français musulmans d'Algérie empêchait les services d'aide sociale de mettre en place officiellement une action spécifique. C'est donc dans le cadre du ministère de l'Intérieur chargé de la surveillance des déplacements des Français musulmans d'Algérie que cette action d'encadrement social s'est mise en place. Il apparaissait plus approprié d'aider le financement d'associations que de mettre en place des structures financées directement par le gouvernement.

Quand le dispositif d'action sociale en direction des Français musulmans est remanié en 1958 et que le FAS est créé, le pli est pris et les opérations menées par le FAS sont annoncées comme devant revêtir un caractère *complémentaire*. Ses financements s'insèrent dans un réseau déjà existant d'organismes comme la Sonacotral et des initiatives privées dont beaucoup sont, au départ, des œuvres caritatives². Ainsi, à partir de 1958, le gouvernement de la Cinquième République s'engage de façon affirmée dans une politique d'action sociale en direction des Français musulmans sans pour autant lui consacrer d'importantes subventions : le financement vient de la différence obtenue grâce aux allocations familiales payées au taux algérien et l'effort de conceptualisation et de mise en place de l'action est laissé à l'initiative d'acteurs associatifs.

¹ « Le Ministère de la Santé publique et de la population a joué, semble-t-il un rôle d'appoint, en se bornant, faute d'une doctrine bien établie sur les implications de l'immigration maghrébine à compléter les actions engagées par le Ministère de l'intérieur et le Ministère du travail, essentiellement par le biais de subventions allouées à des associations privées. » VIET, Vincent. *La France immigrée : construction d'une politique 1914-1997*. Paris: Fayard, 1998. p. 178.

² En 1953, Paris comptait une douzaine d'organisations privées qui s'occupaient des Français musulmans, et en 1956 le ministère de l'Intérieur en subventionnait partiellement 135 à travers tout le pays. En 1958, le chiffre passait à 140 associations subventionnées. in LYONS, Amelia. *Invisible Immigrants: Algerian families and the French Welfare State in the era of decolonization (1947-1974)*. PhD : History, University of California – Irvine : 2004. p. 101.

Le travail des associations de soutien et d'aide sociale aux algériens commencent dès la fin des années 1940 à travers la création d'Aide Morale aux Nord Africains (AMANA, fondé en 1945 pour les jeunes, étendus aux familles en 1951) et Service social familial aux Nord-Africains (SSFNA, fondé en 1951)¹. Les deux organisations mettent en place des cours d'alphabétisation où sont également données des notions rudimentaires d'adaptation à la vie en France². AMANA se distingue alors comme la principale association initiatrice d'une action d'adaptation culturelle. Par rapport aux 5 millions de nouveaux francs que le FAS verse à la Sonacotral pour l'amélioration de l'habitat familial ou les 2,5 millions qu'il verse à l'Alliance française pour son enseignement de la langue française, le montant alloué à AMANA est minime : 150 000 NF. Pourtant elle représente à cette période une association importante dont l'action est limitée mais considérée comme novatrice et soutenue par Michel Massenet.

AMANA – Aide morale aux Nord-africains

AMANA qui veut aussi dire « confiance donnée » en arabe, a pour président le Vice-amiral Rivet et pour directeur (et principal animateur de l'association) le Révérend Père Jacques Ghys³. Comme beaucoup d'autres initiatives privées qui viennent en aide aux Français musulmans en France et en Algérie à l'époque, AMANA est animée par une personnalité chrétienne. Le Père Ghys est membre de l'ordre des pères blancs, une congrégation de missionnaires en Afrique ; il crée l'association AMANA le 22 décembre 1945 lorsqu'il rentre de Tunisie. D'ailleurs, même si AMANA reçoit des financements du Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie, son assistance s'étend à tous les Nord-africains. Le Père Ghys apporte sa connaissance de l'arabe et de l'Islam et contribue à créer au sein de cette association les Etudes Sociales Nord-Africaines qui publient à partir de 1950 les *Cahiers Nord-Africains*⁴.

AMANA a pour objet d'apporter « aide et concours aux Nord-Africains transplantés en France. » L'association affiche dès sa fondation l'intention d'organiser des « cours, de la formation professionnelle, l'organisation de loisirs, de soutien aux jeunes, et le développement de contacts entre Nord-africains et Métropolitains »⁵. Elle se situe donc clairement dans le programme d'assimilation au milieu métropolitain telle qu'il est décrit en introduction de l'esquisse du programme d'action sociale de 1958 : elle favorise le

¹ Pour l'étude des services d'aide sociale aux Algériens (hommes et femmes) voir la thèse d'Amélia Lyons, *ibid*.

² *Ibid*. p. 112-113.

³ Cette association existe toujours et s'occupe à présent d'assister les personnes ayant des difficultés à s'insérer dans le milieu professionnel. Voir : <http://www.amana.asso.fr/> Dernier accès 17 octobre 2006.

⁴ Pour un historique des Cahiers Nord-Africains qui deviennent en 1965 la revue *Hommes&Migrations* qui existe encore aujourd'hui. Voir : DEWITTE, Philippe. « Historique de la revue : 1950-2000, des Cahiers Nord-Africains à Hommes & Migrations » *Hommes et migrations* [en ligne].2000. [Consulté le 10 octobre 2006].

Disponible sur http://www.hommes-et-migrations.fr/editeur/historique_revue.html

⁵ CAC 1985 0021, art 2 : 59-403. Statues de l'AMANA.

« brassage » en tentant d'organiser la rencontre des Nord-Africains avec les Métropolitains et œuvre pour la promotion et l'éducation des Nord-Africains en créant des cours de français.

Le travail d'AMANA s'organise autour de la construction et l'aménagement de clubs de jeunes ou de clubs de loisirs. L'association reçoit 30 000 NF du FAS pour l'aider à améliorer son centre à Paris et à créer d'autres centres dans différentes régions de France (Lille, Montbéliard, Saint Etienne, Douais)¹. La demande de subvention de 1959 témoigne de la multiplicité des activités d'AMANA et la mise en place d'activités de « culture populaire » y est évoquée :

« Une maison des jeunes pour émigrés sans familles suppose la mise en place d'un certain nombre d'activités qui exigent des moyens financiers :

- orientations multiples vers l'apprentissage, la profession, les écoles, les centres d'apprentissage ;
- service social des jeunes ;
- cours de rattrapage scolaire de la journée, du soir et du dimanche ;
- culture populaire ;
- loisirs, organisation d'un réseau efficace d'amitiés (voyages, invitations, stages) ;
- aides aux jeunes mobilisés, aux pensionnaires des écoles primaires, techniques et des centres d'apprentissage... »²

On peut voir à travers les activités que souhaite mettre en place AMANA, l'ébauche d'une action d'adaptation culturelle des Nord-Africains qui se concrétise autour de la création de maisons des jeunes où leur est favorisé l'accès aux éléments de diffusion d'une culture des loisirs en émergence dans les années 1950. Elles consistaient ainsi simplement en un espace où les jeunes Nord-africains pouvaient trouver une télévision, un magnétophone, un tourne disque et un baby-foot³.

Les relations d'AMANA avec les administrateurs du Fonds d'action sociale et avec le Délégué à l'action sociale, Michel Massenet, sont bonnes et de l'ordre de la collaboration. Une subvention est obtenue par AMANA en 1960 pour racheter un château dans la banlieue parisienne alors que les autres centres sont dans des locaux plus modestes, comme par exemple la Maison des jeunes Nord-africains de la rue Pelleport dans le 20^{ème} arrondissement de Paris qui correspond à un immeuble de deux étages⁴. Le château de Ligny à Moissy-Cramayal est rénové pour y organiser un centre de vacances qui reçoit une centaine de personnes. La population touchée est ainsi très minime par rapport à la somme engagée pour l'achat (38 000 NF). Non seulement l'octroie de subventions aussi larges soient-elles ne pose pas de problème mais les relations entre Michel Massenet et le Père Ghys sont proches de la collaboration et le délégué général à l'action sociale en direction des travailleurs algériens considère AMANA comme « à l'avant garde de l'action à entreprendre dans le domaine de

¹ CAC 1985 0021, art 2 : 59/03. PV du CA du FAS. 1 octobre 1959.

² CAC 1985 0021, art 2 : 59/03. Lettre du président d'AMANA, l'Amiral Rivet, au Directeur du FAS. 12 novembre 1959.

³ CAC 19770391, art 2 : Dossier préparation d'un rapport sur le plan d'action sociale 1959. Jeunesse nord-africaine en France. 2 juillet 1959.

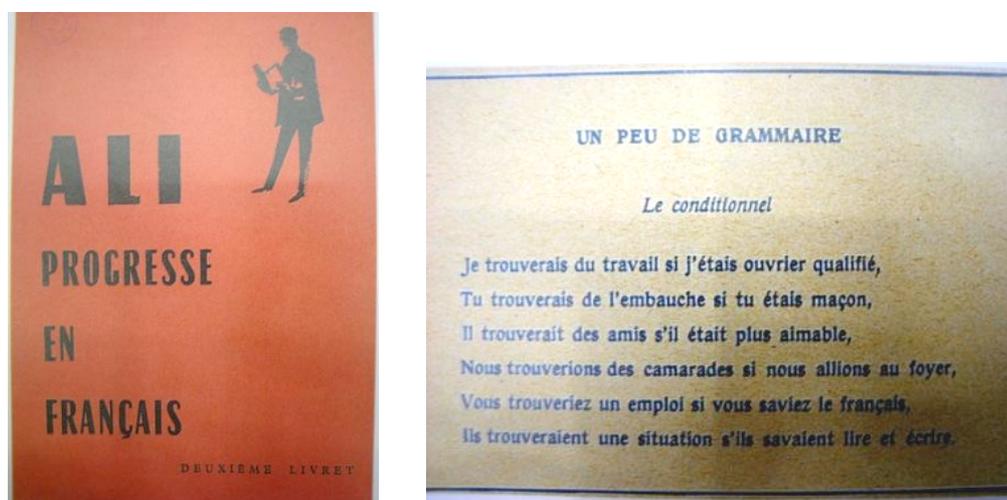
⁴ CAC 1985 0021, art 2 : 59/03. Dossier : Maintien et activité annuelle.

[l'action sociale et éducative en direction des jeunes musulmans de Métropole].»¹
L'introduction de l'esquisse du programme d'action sociale est en adéquation avec la réflexion engagée par AMANA. Cette collaboration se poursuit dans les années qui suivent. Elle est visible dans un échange de lettres entre Michel Massenet et le Père Ghys. Il s'adresse à lui en ces termes :

« Mon père, vous trouverez ci-joint des documents relatifs aux problèmes de l'emploi de la main d'œuvre de souche algérienne en métropole. (...) J'ai joint une note concernant l'action qu'il est souhaitable de voir mener sur le plan départemental par les autorités préfectorales. Il resterait à imaginer les modalités d'une action centrale sur les éléments dirigeants du patronat. »²

Michel Massenet convie par cette lettre le Père Ghys à réfléchir avec lui (« imaginer ») à la mise en place de nouvelles actions. Ainsi, le père Ghys à travers AMANA remplit le rôle d'« expert ès Nord-Africains » auprès du gouvernement. De cette manière, l'objectif de s'appuyer sur les initiatives privées est bien atteint. AMANA apporte même les éléments nécessaires pour conceptualiser l'action à mettre en place.

Avec les Etudes sociales nord-africaines, AMANA se fait aussi l'émetteur principal d'expertise sur les Nord-africains à travers la publication des *Cahiers nord-africains*. Ils sont la référence pour les travailleurs sociaux en contact avec les populations nord-africaines. L'édition du manuel d'alphabétisation, *Ali apprend le français* est aussi indispensable aux cours d'alphabétisation des Nord-africains en France. Un exemple de son contenu montre que les rédacteurs de ce manuel aux Etudes sociales nord-africaines étaient persuadés de la nécessité de susciter chez les travailleurs nord-africains le brassage social et la promotion par l'éducation, y compris à travers des exemples grammaticaux :



Couverture et extrait de *Ali progresse en français*³.

¹ CAC 1977 0391, art 2 : Programme complémentaire pour 1959 à soumettre au FAS pour les travailleurs musulmans algériens en Métropole et pour leurs familles. Document de la sous direction du peuplement (10^{ème} bureau) de la Direction générale de la population et l'entraide du Ministère de la santé publique et de la population.

² CAC 1977 0391, art 3 : Lettre de M Massenet à Père Ghys, le 16 juin 1960. Dossier Emploi-Etudes.

³ GERVEREAU, Laurent, MILZA Pierre, TEMIME, Emile. *Toute la France : histoire de l'immigration en France au XXème siècle*. Paris : BDIC : Somogy, 1998.

Malgré un financement modeste par rapport aux autres organismes ou associations subventionnées par le FAS (Sonacotral, Alliance Française, Service sociale nord-africain), AMANA joue un rôle important dans la conceptualisation de la politique d'action sociale en direction des travailleurs algériens. Elle est également la seule à formaliser une action d'adaptation à travers des activités culturelles. Elle inaugure ainsi une lignée d'associations qui, grâce à leur plus grande sensibilité aux problématiques culturelles, contribuent à la conceptualisation des politiques d'immigration françaises.

L'Œuvre des Otages

L'Œuvre des Otages est une autre initiative privée à caractère caritatif qui se distingue dans les associations financées par le FAS. Un volet culturel apparaît également dans ses activités d'adaptation.

La Villa des Otages de la rue Haxo fonctionnait déjà avant la Deuxième Guerre mondiale comme centre de patronage pour les jeunes travailleurs. Elle disposait d'une bibliothèque, d'un terrain de basket et de tables de ping-pong¹.



Carte postale Rue Haxo XXème « Les Otages » Centre populaire, non datée.

La Villa des Otages appartient aux Jésuites et son œuvre est un autre exemple de l'initiative privée chrétienne qui prend en charge l'adaptation des Français musulmans. Dans ses bâtiments sont accueillis de jeunes travailleurs musulmans (25 lits) mais l'Œuvre des Otages tient à distinguer l'« hébergement proprement dit » de ses « activités culturelles et sportives (club de jeunes) »². Ces dernières sont très diversifiées et affichent la volonté d'organiser une activité culturelle en direction des jeunes :

« ...les services collectifs du Foyer, (rez-de-chaussée et entre-sol), assurant repas, loisirs, activités culturelles ou sportives des jeunes travailleurs habitant la maison, mais conçus pour s'étendre aux jeunes (garçons et filles) de l'extérieur. Là, sont les salles à manger, la bibliothèque, la salle de lecture, la salle de loisirs collectifs, le salon

¹ LETEUX, Sylvain. « De l'étal à l'Eglise : l'Union professionnelle catholique de la boucherie (1930-1980) » *Revue de l'histoire des religions*, juin 2004, n°221, p. 200.

² CAC 1985 0021, art 3 : 59-201. Document de demande de subvention, octobre 1959.

particulier où, à l'occasion, chacun peut recevoir parents et amis, (...) et une grande salle de jeux ou sports avec tous les services annexes, pouvant s'adapter facilement, durant une période limitée, à l'exercice d'un festival culturel annuel : théâtre, ballets, folklore. (...) Peut fonctionner comme une maison de la jeunesse et de la culture. »¹

On remarque l'effort produit par cette structure pour favoriser la rencontre des jeunes travailleurs résidants avec les autres Français. Il contribue à démontrer que ces associations caritatives entendaient favoriser l'assimilation des Français musulmans au milieu métropolitain en organisant leur rencontre avec des travailleurs français. Un peu plus tard dans le même document, il est écrit que « ...dans le cadre d'activités diverses, [il sera possible de] leur assurer les plus larges contacts et les meilleurs moyens de progrès. »

Le financement apporté à l'Œuvre des Otages par le FAS s'inscrit dans une logique plus large d'aide apportée aux foyers de travailleurs car le FAS souhaite « hâter l'entrée des jeunes musulmans dans les foyers de jeunes travailleurs » comme stratégie pour accélérer leur assimilation. Il finance ainsi des foyers à Troyes, Villeurbanne, Marseille et Lorient². Mais l'accueil et l'animation culturelle engagés par l'Œuvre des Otages sont particulièrement élaborés par rapport aux autres foyers de jeunes travailleurs qui n'ont pas d'activité culturelle. L'association est également en lien avec le travail d'AMANA situé à proximité³ à qui l'association a déjà prêté ses locaux pour des cours d'éducation⁴.

Le foyer de la rue Haxo de l'Œuvre des Otages et la Maison des Nord-Africains d'AMANA sont des exceptions par leurs « activités culturelles » en 1959. Mais leur travail inspire le Délégué à l'action sociale, et Michel Massenet exprime clairement son souhait de voir ce type d'activités se développer : « La maison des jeunes de l'AMANA est le *prototype*⁵ de ce qui pourrait être réalisé dans certaines villes à grosse densité nord-africaine pour jeunes émigrés sans famille. »⁶ En qualifiant la maison des jeunes de l'AMANA de « prototype », Michel Massenet révèle le rôle d'inspirateur que jouent l'association et son principal animateur, le Père Ghys dans sa propre approche de la présence des Français musulmans en France.

La nouvelle formulation d'une action sociale en direction des Français musulmans d'Algérie et le statut « spécifique » de cette population constituent des facteurs d'émergence d'une action culturelle d'adaptation des populations algériennes. Ces facteurs immédiats dans

¹ CAC 1985 0021, art 3 : Note explicative, un foyer de jeunes travailleurs dans les Hauts de Belleville et Ménilmontant. 1959.

² CAC 1985 0021, art 3 : CA du FAS du 21 novembre 1959.

³ « ...le foyer fonctionnera en liaison étroite avec la Maison des jeunes nord-africains créée par l'AMANA dans le voisinage immédiat » in CAC 1985 0021, art 3 : Lettre du Ministère de la Santé au directeur du FAS pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et leurs familles. 14 octobre 1959.

⁴ « depuis mars 1989, l'association donne accueil dans ses locaux existants, à 40 jeunes Nord-africains de 14 à 18 ans qui viennent durant les horaires scolaires suivre des cours d'éducation générale : lecture, écriture, calcul...organisés par l'AMANA. » in CAC 1985 0021, art 3 : Notes sur l'activité de l'association. 1959.

⁵ Souligné par nous.

⁶ CAC 1977 0391, art 2 : Jeunesse nord africaine en France. 2 juillet 1959. Dossier préparation d'un rapport sur le plan d'action sociale 1959.

le temps ne sont pourtant pas les seuls à conditionner cette action. Le projet assimilationniste s'impose d'autant plus que la guerre d'Algérie s'intensifie et l'encadrement social des populations est aussi une manière de les contrôler comme c'est déjà le cas en Algérie. L'action culturelle est également utilisée comme outil pour la propagande nationaliste.

B - Le contrôle politique

Michel Massenet s'appuie sur l'action d'initiatives privées comme l'AMANA pour esquisser un nouveau programme d'action sociale parce qu'il croit en l'assistance sociale comme meilleur moyen de résoudre le problème algérien. L'action d'adaptation culturelle est en effet prise dans un faisceau de stratégies politiques et d'autres initiatives instrumentalisent les activités culturelles pour accomplir leurs objectifs politiques.

1) « Renforcer l'attachement des musulmans »¹

L'axe éducatif, d'apprentissage de la langue française, du programme d'action sociale est confié en grande partie à l'Alliance française. Des cours de rattrapage assurés par le Service social familial aux Nord-africains (SSFNA), AMANA et les antennes sociales dans les cités de transit viennent les compléter². Les cours de française langue étrangère dispensés par l'Alliance française comportent un contenu culturel qui vise à renforcer l'attachement des Français musulmans en France. Le projet nationaliste est à l'œuvre à travers ces activités.

L'Alliance française

L'« association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger » est une association privée créée en 1883 et reconnue d'utilité publique en 1886³. À la fin des années 1950, elle représente une école à Paris, et un réseau d'alliances à l'étranger (Amérique Latine, Europe) et dans les colonies. Elle a été pionnière dans l'invention de l'action culturelle de la France à l'étranger et dans l'élaboration de méthodes d'apprentissage du français aux étrangers. C'est à ce titre qu'elle est en charge d'organiser des cours de française langue étrangère aux Français musulmans depuis 1945⁴. L'Alliance française organise des cours de langue étrangère le soir dans des écoles ou des foyers. Le FAS lui consacre une importante part de son budget pour l'année 1961 : 2,5 millions de nouveaux

¹ CAC 1977 0391, art 4. Lettre du Premier Ministre Michel Debré à l'attention du Secrétaire d'Etat aux affaires algériennes Roger Moris, 22 février 1960.

² CAC1977 0391, art 2. Programme des réalisations sociales au profit des travailleurs d'origine algérienne en métropole, adopté par le CA du FAS du 7 décembre 1960: « Développement des cours d'enseignement du français aux travailleurs (400 cours en fonctionnement). Développement des cours pour femmes à la fois par le service de l'Alliance française (80 cours), le SSFNA et les antennes sociales dans les cités de transit. Multiplication des cours de rattrapage scolaire pour les jeunes : 7 en 1959, 11 en 1960, objectif: 14 en 1961. Création en 1961 de trois cours de rattrapage dans l'enseignement technique. Création en 1960 de quatre cercles culturels éducatifs. »

³ CHAUBET, François. *La Diplomatie culturelle française et la diplomatie de la langue : l'Alliance Française (1883-1940)*

⁴ CAC 1985 0021, art 7. 60/304 : Rapport sur les cours d'éducation aux populations nord africaines actuellement en France. 1960.

francs soit la moitié du budget consacré à la Sonacotral¹. C'est dix fois plus que ce qui est accordé au Service Social Nord-africain (SSNA) qui fait œuvre d'action sociale et éducative auprès des Français musulmans en métropole et seize fois plus que ce qui est accordé à AMANA. Le montant élevé consacré à l'organisation des cours s'explique par leur nombre mais vient aussi du mode de financement : il ne s'agit pas, comme pour SSFNA et AMANA de bénévoles qui enseignent des cours de français mais bien de professeurs financés aux tarifs de l'éducation nationale et payés en heures supplémentaires².

Les cours organisés par l'Alliance française ont pour mission l'apprentissage de la langue française, mais le projet comporte clairement une visée culturelle, à maintes reprises répétée :

« Ces cours s'adressent à des travailleurs analphabètes émigrés en France. Ils leur donnent les moyens d'améliorer leur situation et d'accéder à une formation professionnelle qualifiée en les faisant bénéficier d'une culture de base indispensable, notre but étant de les élever au niveau intellectuel et social des travailleurs français. »³

Les termes de « culture générale » et « culture artistique » sont même employés pour décrire les cours organisés en direction des filles musulmanes dans les centres d'enseignement ménager :

« Ces centres donnant quelques éléments d'enseignement ménager prétendent également à l'aide des centres d'intérêt, de jeux éducatifs et de lectures, donner une culture artistique et générale qui vient compléter celle qu'elles ont reçue dans l'enseignement primaire. »⁴

Les méthodes d'apprentissage du français ne sont donc pas essentiellement tournées vers l'apprentissage d'une langue mais bien vers la connaissance de modes de vie et de la culture française. Le ton est parfois marqué d'un paternalisme condescendant : « Un film de motivation est destiné à convaincre les adultes fréquentant les cours de la nécessité d'apprendre non seulement à lire et à écrire, ce qu'ils admettent bien volontiers, mais de parler correctement – ce qu'ils admettent généralement avec beaucoup de réticences. »

L'apprentissage n'est pas dirigé que vers les travailleurs algériens, leurs femmes sont aussi l'objet d'attention. Amelia Lyons a démontré que la prise en charge des femmes musulmanes est faite en continuité avec les idées de l'époque concernant la promotion féminine⁵ : apprentissage de l'hygiène et des tâches ménagères telles qu'elles se présentent

¹ CAC 1977 0391, art 2. Programme des réalisations sociales au profit des travailleurs d'origine algérienne en métropole adopté par le CA du FAS du 7 décembre 1960.

² «Le financement des cours [d'éducation en langue française] par la voie d'une subvention à l'Alliance française qui se charge ensuite de verser aux instituteurs publics, au tarif des heures supplémentaires les sommes correspondant au travail effectué. [Ceci] permet de développer ces cours au rythme des besoins exprimés.» in CAC 19770391, art 2 : « Esquisse d'un programme d'action sociale. Décret n°58.1148 du 1er décembre 1958 » in Préparation d'un rapport sur le plan d'action sociale, 1959.

³ CAC 1985 0021, art 7. 60/304 : Rapport sur les cours d'éducation aux populations nord africaines actuellement en France. 1960.

⁴ CAC 1985 0021, art 7. 60/304 : Rapport sur les cours d'éducation aux populations nord africaines actuellement en France. 1960.

⁵ « The dominant trends in contemporary social services and the practices of the colonial regime influenced the social services that targeted Algerian women. » in LYONS, Amélia. *Op.cit.* p. 123.

dans la vie moderne, tenue du budget familial. En outre l'attention portée aux femmes algériennes dans ce programme d'action sociale et éducative est tout à fait tactique en ce qui concerne l'objectif de « gagner définitivement à [la cause de la France] les Français musulmans d'Algérie. » En adaptant les femmes à la vie en France, les autorités espèrent gagner les familles musulmanes à leur cœur. Ainsi, en 1961, 400 cours sont organisés en direction des travailleurs, et 80 en direction des femmes¹.

L'impératif de donner une « culture française » aux travailleurs algériens à des fins nationalistes se révèle clairement dans le cadre de l'enseignement du français qui est organisé par l'Alliance française en centres pénitentiaires. Le directeur de l'administration pénitentiaire s'exprime ainsi : « Il ne faut pas omettre de souligner l'intérêt qui s'attache à donner une culture française à des détenus qui précisément parce qu'ils sont poursuivis ou condamnés pour leur activité antinationale, auraient pu être tentés de la rejeter. »² Or, les rapports des différents établissements pénitentiaires montrent bien que la tension règne et que l'enseignement du français ne recueille pas le succès escompté. La volonté de recevoir une éducation est bien présente : « A cause de leur contact permanent avec certains de leurs coreligionnaires intellectuels et aussi en raison de certains mots d'ordre politique, [ils] ont manifesté le désir parfois exprimé violemment de bénéficier d'une instruction bien organisée. » Mais elle concerne surtout l'apprentissage de l'arabe : « Les quelques détenus musulmans retenus dans cet établissement sont plus intéressés par les cours d'arabe que par ceux de français », rapporte le directeur des services pénitentiaires de Dijon³ ; ou bien : « Les cours sont dispensés par des coreligionnaires musulmans et portent sur la langue française et arabe », précise le directeur des services pénitentiaires de Marseille⁴.

L'action sociale qui touche à la culture se trouve ainsi confrontée aux revendications grandissantes des Algériens quant à l'expression de leur culture arabe et musulmane. Le contexte pénitentiaire est révélateur des proportions dans lesquelles l'encadrement culturel échappe aux autorités. Tandis que la révolte s'intensifie en Algérie une prise en charge sociale concurrente de celle du gouvernement français s'installe et cette « résistance » en milieu pénitentiaire en est le précurseur. En 1962, des comités de femmes musulmanes s'ouvrent avec des militants FLN se proposant de leur donner une « éducation politique et sociale »⁵. Ces initiatives répondent à l'ambiguïté générale de l'action sociale organisée par le gouvernement et sa finalité de contrôle des populations musulmanes en France.

¹ CAC 1977 0391, art 2. Programme des réalisations sociales au profit des travailleurs d'origine algérienne en métropole adopté par le CA du FAS du 7 décembre 1960.

² CAC 1985 00 21, art 7. 60/304 : Note du Directeur de l'Administration pénitentiaire du Ministère de la Justice, Pierre Orvain à la Sous direction de la Formation et de la Coopération, Stéphane Hessel. 26 novembre 1960.

³ CAC 1985 00 21, art 7. 60/304 : Note du directeur régional des services pénitentiaires de Dijon à la Direction de l'administration pénitentiaire. 4 octobre 1960.

⁴ CAC 1985 0021, art 7. 60/304 : Note du directeur régional des services pénitentiaires de Marseille à la Direction de l'administration pénitentiaire. 17 novembre 1960.

⁵ « On signale dans le département du centre l'ouverture d'un comité de femmes musulmanes où des militants du FLN se proposent de donner à celles-ci une éducation politique et sociale. » in CAC 1977 0391, art 2 : Note à l'attention de Monsieur le SGAA, par Michel Massenet, le 28 mai 1962. Dossier Budgets 1959-1963 : Immigration Coopération.

2) Les tensions entre action sociale et contrôle politique

Lorsque Michel Massenet fait le point sur l'action sociale menée en direction des migrants algériens, il remarque que le FLN a commencé à mettre en place un encadrement social parce que les militants « répandent l'opinion que les associations ne sont que des annexes de l'administration. »¹.

La tension est en effet présente entre action sociale et contrôle politique à différents niveaux. D'une part, au niveau du gouvernement, on distingue les partisans d'une action sociale qui fera comprendre aux Algériens que le futur de l'Algérie sera bien meilleur si elle reste une colonie de la France ; l'assimilation des populations musulmanes en France garantit le destin commun de l'Algérie et la France. L'objectif de l'action sociale est l'assimilation des populations et non leur contrôle. C'est le point de vue de Michel Massenet, délégué à l'action sociale et en général la position qui est défendue par les administrateurs des affaires sociales². Les partisans de cette position se heurtent au contrôle politique que souhaite exercer le ministère de l'Intérieur sur les Français musulmans d'Algérie en utilisant l'action sociale comme c'était le cas en Algérie à travers le Service d'action sociale. Les tensions entre ces deux stratégies politiques sont constantes.

D'autre part, au niveau de l'action sociale, le travail des associations est parfois frappé de soupçon par les populations algériennes. Souvent marquées par ce qu'elles connaissent de l'action sociale en Algérie à travers le contrôle exercé par les Services d'action sociale, elles ne sont pas toujours enclines à faire confiance aux travailleurs sociaux en France. A l'exemple des militants du FLN de la région Centre qui « accusent l'assistante sociale de rechercher des renseignements sur l'appartenance politique des maris »³.

Ainsi, sur le terrain, les associations s'opposent farouchement au contrôle politique qui vient empiéter sur leur travail d'action sociale de peur du discrédit dont elles seraient frappées vis-à-vis des populations qu'elles tentent de toucher. Le président de l'association d'accueil aux travailleurs d'outre-mer (ATOM) de Marseille indique ainsi à Michel Massenet qu'il ne coopérera pas avec les officiers des Services d'action urbaine car « les Musulmans lui [ont indiqué] qu'ils boycotteraient le système des Services d'action urbaine en métropole puisque ce système avait un caractère répressif et non social »⁴.

Au sein de cette configuration complexe, l'initiative privée à caractère caritatif joue un rôle à part. Les associations d'œuvre caritatives n'entretenaient pas spécialement des relations

¹ CAC 1977 0391, art 2 : Note à l'attention de Monsieur le SGAA, par Michel Massenet, le 28 mai 1962. Dossier Budgets 1959-1963 : Immigration Coopération.

² « [les autres administrations] ne souhaitaient pas s'associer à une entreprise de pacification » qui leur semblait détourner l'action sociale de ses fondements assimilateurs. Ce que les services du ministère de l'Intérieur, au nom de la restauration de l'ordre public s'autorisait à faire, les autres administrations s'interdisaient de le penser, au nom d'une culture [solidariste] qu'elles s'étaient appropriées. » in VIET, Vincent. *op.cit.* p. 183.

³ CAC 1977 0391, art 2 : Note à l'attention de Monsieur Roger Moris, Secrétaire général aux Affaires algériennes, par Michel Massenet, le 28 mai 1962. Dossier Budgets 1959-1963 : Immigration Coopération.

⁴ CAC 1977 0391, art 2 : Note concernant les indiscretions commises au sujet du Comité restreint à l'Hôtel Matignon sous la présidence de Monsieur le PM le 28 septembre 1959. Dossier Comité du 28 septembre 1959

de collaboration étroites avec l'administration en Algérie¹ et se trouvaient même en conflit avec ses instances comme les Services d'action sociale sur le terrain². Fort de cette distance à l'administration, elles peuvent mettre en place une action sociale en direction de populations musulmanes qui, selon l'expression de Michel Massenet, « ont toute leur confiance ». Cependant, la situation est ambiguë. D'un côté, les autorités administratives utilisent précisément la proximité des œuvres privées avec les populations musulmanes pour les aider à implanter une action sociale à visée assimilatrice. Cette stratégie est visible dans cette note mais aussi dans une note du ministère de l'Intérieur cité par Vincent Viet : « Les animateurs du réseau d'initiatives privées étaient tenus, pour ne pas compromettre leur action sociale, à une grande discrétion et à beaucoup de prudence dans leurs rapports avec les services de police »³.

D'un autre côté, les initiatives privées à caractère caritatif ne sont pas toujours en accord avec les stratégies politiques du gouvernement. On peut citer pour exemple l'œuvre missionnaire Ad Lucem, une association qui n'est pas encore subventionnée par le FAS mais qui le sera plus tard lorsqu'elle développera une activité d'information et de traduction pour les immigrés sous le nom d'Inter-Service migrants (Cf. Chapitre 4). Son action s'étend dans un premier temps dans les colonies françaises mais est complétée par un volet d'aide aux « indigènes » en métropole. Or, cette association pour être en contact avec les peuples colonisés est très tôt convaincue de l'impératif de la décolonisation (1951)⁴. On ne peut considérer l'initiative privée à caractère caritatif comme tout entière dévouée aux stratégies des politiques pour garder l'Algérie française. Ses animateurs se targuent en effet d'une expertise sur les populations Nord-africaines (c'est bien le cas d'AMANA) qui ne les enjoint pas nécessairement à embrasser les vues officielles qu'ils fassent le choix ou non de collaborer avec l'administration. En outre, pour ce qui concerne l'expression culturelle des Algériens indépendamment de l'activité des associations subventionnées par le FAS, les membres de l'Eglise se montrent parfois plus coopératifs que ne le souhaiterait l'Etat. Le Préfet de la Loire se plaignait ainsi qu'un curé de sa région ait accepté de prêter une salle paroissiale à une troupe de théâtre algérienne, alors qu'il avait bien prévu l'ecclésiastique qu'il s'agissait là d'une représentation nationaliste et anti-française⁵.

3) Le contrôle direct

Si la position de Michel Massenet est de défendre une action assimilatrice pour « renforcer l'attachement des Musulmans » dans la configuration gouvernementale de cette période, la position du Premier Ministre Michel Debré penche davantage pour le contrôle

¹ « L'administration algérienne dans le passé n'a jamais fait confiance à l'initiative privée » in CAC 1977 0391, art 2 : « L'initiative privée en Algérie et la décolonisation », rapport, par Paul Pépin, (personnalité catholique), Alger, 9 avril 1962.

² « ...tentatives de confiscation des services publics civils et militaires, traditionnellement partisans de l'administration directe » in *idem*.

³ VIET, Vincent. *op.cit.* p. 188.

⁴ DENIS, Florence. « Entre mission et développement : l'association Ad Lucem et le laïcat missionnaire (1945-1957) », *Mouvement Social*, n°177, p 29-48, oct-déc 1996.

⁵ CAOM 81f/827. Note du Préfet de la Loire à la sous direction des Affaires algériennes du Ministère de l'Intérieur, Saint Etienne, le 11 août 1956.

politique des populations et l'encadrement culturel intervient dans son soutien à la création de l'association Jeunesse, culture, loisirs et techniques.

Jeunesse, Culture, Loisirs et Techniques

Michel Debré encourage le soutien financier à l'association Jeunesse, Culture, Loisirs et Techniques au titre de son rôle essentiel pour « modeler dans le sens désiré le futur de l'Algérie et gagner à [sa] cause les masses musulmanes »¹. La création de cette association est plus liée au milieu politique que ne le sont les autres évoquées jusque là même si elle affiche aussi pour objectif « l'adaptation des jeunes Algériens à la vie métropolitaine »². Elle est une émanation du Service d'action civique, qui a lui-même été créé par le Conseiller des services secrets Constantin Melnik pour soutenir le Général de Gaulle avec à sa tête Robert Levillain. Le Service d'action civique reçoit une subvention du Fonds d'action sociale en 1960 au titre de son activité pour la promotion des jeunes musulmans et la création de cadres parmi eux³. Cette activité vise à produire une classe de cadres parmi les Algériens qui soit dévouée au général de Gaulle. L'association est à l'origine de la création de trois branches d'activités subséquentes :

- « Le Club Olympique Parisien » : organisation d'activités sportives ;
- « Jeunesse, culture, loisirs et techniques » : activités pour la formation professionnelle et encadrement des vacances ;
- « L'association française d'aide aux jeunes » : chargée d'aider aux problèmes du logement.

La branche qui s'investit sur la « culture », l'association Jeunesse, Culture, Loisirs et Techniques, concentre son activité autour de l'organisation de camps de vacances (été 1961 en Corse)⁴, et d'activités de loisirs dans des « lieux de rencontre »⁵ en région parisienne. Les activités sont le plus souvent décrites comme sportives, mais on remarque l'existence d'ateliers cinématographiques et l'organisation de projections de films sur l'Algérie.

Réunir les conditions favorables à la rencontre des Algériens et des Métropolitains semble être là aussi l'impératif de l'association, comme le note Michel Debré : «[L'association désirerait] ouvrir une salle de réunions où pourraient se rencontrer tous les soirs après le travail Musulmans et Métropolitains dans un cadre approprié ». Pourtant au descriptif des actions à mettre en place le passage de l'encadrement social au contrôle politique est vite fait dans cette note confidentielle du Premier Ministre : « prendre en charge la formation professionnelle des éléments les plus intéressants pour être à même d'accroître

¹ CAC 1977 0391, art 4 : Note confidentielle de Michel Debré, Premier Ministre à l'attention de Roger Moris, Secrétaire d'Etat aux Affaires algériennes. 22 février 1960. p.1.

² CAC 1977 0391, art 12 : 61/306. Dossier Association Jeunesse, Culture, Loisirs et Techniques.

³ CAC 1977 0391, art 4 : Dossier Jeunesse, culture, loisirs et techniques

⁴ CAC 1985 0021 art 17 : 62/310. Bilan des activités de l'association.

⁵ CAC 1985 0021, art 7 : 60/415. Dossier Service action civique. Lettre du directeur du FAS au Président de l'association. 9 janvier 1961.

sur eux son influence »¹. Par rapport aux activités des autres associations évoquées précédemment, le contrôle politique est l'objectif direct bien qu'officieux de ces activités.

Le projet culturel de l'association consiste à offrir des loisirs encadrés à des populations musulmanes : « [les activités de l'association sont axées autour de] l'organisation de camps de vacances pour les jeunes Français musulmans qui travaillent ou sont en apprentissage à Paris, pour qu'ils ne passent pas leur temps désœuvrés à Paris, à errer dans les rues de Barbès ». Or, sous couvert d'encadrement de leur temps libre, les animateurs de l'association visent à diriger les loisirs des jeunes musulmans : « L'association [a] pour but de fournir aux jeunes et tout particulièrement aux jeunes musulmans, des loisirs éducatifs et une initiation culturelle qui leur permettent des distractions normales et l'épanouissement de leur vie d'adolescent »². A « distractions normales », on peut opposer l'activité politique qui animait les milieux algériens à cette époque et en particulier dans le quartier de Barbès où une grande partie se concentrait³. L'animateur de l'association décrit les militants du FLN comme « ceux qui ne conçoivent la notion de liberté et d'indépendance qu'à coups de mitraillettes ou de pistolets ». Les « distractions normales » s'opposent ainsi aux activités terroristes des porteurs de « mitraillettes et pistolets ». L'organisation de loisirs culturels est ici subordonnée à l'objectif de contrôle des travailleurs. Les efforts pour soustraire les Algériens au prosélytisme des militants du FLN guident la création d'activités d'adaptation culturelle.

Le contrôle des jeunes Algériens s'incarne également dans le recours à une discipline militaire pour encadrer les activités du camp de vacance de l'été 1961 en Corse :

- « 7h – lever toilette ;
- 8h – petit déjeuner après la montée des couleurs⁴ – réfection des lits – propreté des tentes et des abords ;
- 9h – inspection des tentes : une note à l'intérieur, une note à l'extérieur, une note de tenue ou conduite, moyenne et classement ;
- 10h15 – activités diverses (dirigées) : sport, bricolage, promenade... ;
- 11h15 – fin des activités ;
- temps libre ;
- 12h – déjeuner ;
- 13h – Sieste – six garçons de corvée de vaisselle ou d'eau ;
- 15h – fin de sieste – activités dirigées ;
- 17h15 – les enfants peuvent monter à Oletta⁵, lavage du linge ;
- 18h45 – descente des couleurs, bilan de la journée, inspection des tentes.
- 19h – dîner ;
- 20h30 – veillée suivant les jours. »⁶

¹ CAC 1977 0391, art 4 : Note confidentielle de Michel Debré, Premier Ministre à l'attention de Roger Moris, Secrétaire d'Etat aux affaires algériennes. 22 février 1960. p.3.

² CAC 1985 00 21 art 17 : 62/310. Bilan des activités de l'association.

³ STORA, Benjamin. *Ils venaient d'Algérie : l'immigration algérienne en France (1912-1992)*. Paris : Fayard, 1992.

⁴ Le drapeau français est hissé sur un mas.

⁵ Village dans le nord de la Corse.

⁶ CAC 1985 0021 art 17 : 62/310. Bilan des activités de l'association.

L'impératif de contrôle guide le choix du lieu du camp de vacances en Corse : « loin de la ville, les garçons s'ouvraient mieux (...) et devenaient plus perméables à ce que les moniteurs pouvaient leur demander ». En s'isolant sur l'île, les accompagnateurs, des bénévoles, réunissent ainsi le maximum de facteurs pour garantir la réussite de leur encadrement. Le choix d'un territoire insulaire n'est pas explicité pourtant il facilite certainement l'isolement. Il est aussi la conséquence des aléas des connaissances des organisateurs qui faisaient jouer leur relation pour mener à bien les activités de l'association toujours avec comme mot d'ordre leur fidélité à la personne du Général de Gaulle¹.

La guerre d'Algérie et l'impératif énoncé par le Général de Gaulle, faire préférer « la solution la plus française en Algérie » imprègnent l'action d'adaptation culturelle des Français musulmans telles qu'elle est mise en œuvre dans cette période de 1958 à 1962. L'initiative privée qui met en place cette action est hétérogène bien qu'en général proche de l'administration française par ses idées et par son personnel. La prégnance d'une organisation sociale teintée de surveillance politique s'impose en raison des circonstances politiques et opère le transfert des méthodes de contrôle des populations tel qu'il est déjà organisé en Algérie.

C - Penser l'action culturelle

L'action d'adaptation culturelle des Français musulmans en métropole est pensée dans le cadre de l'action sociale et ce choix n'est pas innocent, il apparaît en continuité avec l'« action psychologique » menée en Algérie. Elle se distingue de l'action culturelle de type artistique qui a sa place en Algérie mais qui, elle, ne subit pas le même « transfert » en métropole malgré la volonté du tout nouveau secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles, André Malraux nommé en 1959². L'utilisation du théâtre comme forme de contestation politique par le mouvement nationaliste algérien explique le cantonnement de l'action culturelle en direction des Français musulmans au loisir et au divertissement.

1) Le théâtre algérien : un transfert impossible

« Une volonté politique de francisation, d'attachement, voire même d'assimilation culturelle à la métropole, s'affirmait comme la seule solution à déployer face à l'affirmation des velléités indépendantistes (...). Jamais la politique culturelle n'avait été un enjeu aussi important ... » analyse Camille Risler à propos de la période qui s'ouvre avec le Plan de Constantine, en 1958, dans son ouvrage sur la politique culturelle algérienne³. Elle détaille l'action d'encadrement socioculturel de la jeunesse qui s'organise autour de « centres sociaux éducatifs » mis en place pour « regagner la population à la cause de l'Algérie française ». Entre la politique de francisation accentuée et cette action psychologique d'encadrement

¹ « ... nous avons mis sur pied grâce à nos amis de province, un ensemble de bonnes volontés... » in *idem*.

² « Monsieur le ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles vient de me signaler qu'il serait disposé à accorder une aide aux troupes théâtrales algériennes. » CAOM 81f/827. Note de la direction des Affaires algériennes au gouvernement en Algérie au sujet des subventions aux troupes théâtrales algériennes, signé Rosier, Paris, 30 novembre 1959.

³ RISLER, Camille. *La politique culturelle de la France en Algérie. Les objectifs et les limites (1830-1962)*. Paris : L'harmattan. Histoires et Perspectives Méditerranéennes, 2004. p. 186.

culturel, on peut bien voir que la « symétrisation » qu'évoque Vincent Viet dans l'action sociale en direction des Français musulmans en métropole et en Algérie se reproduit également au niveau de l'action d'adaptation culturelle puisque le cadre de cette action socioculturelle en direction de la jeunesse rappelle l'action de Jeunesse, Culture, Loisirs et Techniques.

Cependant, l'ouvrage de Camille Risler évoque aussi une action culturelle théâtrale engagée par les Centres régionaux d'art dramatique qui ne trouve, elle, guère son « symétrique » en territoire métropolitain. Avec le soutien de la direction de la Culture populaire du ministère de l'Éducation nationale (avant la création du secrétariat d'État aux Affaires culturelles en 1959) le Centre régional d'art dramatique d'Algérie a encouragé la création théâtrale en Algérie et en particulier l'essor d'un théâtre amateur musulman¹. La fédération des centres régionaux dramatiques est l'instrument de mise en place de la décentralisation théâtrale qui se développe après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et l'Algérie représente une des « régions » où un centre dramatique est créé². L'exemple de la troupe Groupe d'action culturelle qui sillonne les routes de Kabylie mais échoue à exporter son projet théâtral en métropole illustre ce transfert impossible d'un théâtre d'Algérie.

Le Groupe d'action culturelle de Raymond Hermantier (G.A.C.)

Raymond Hermantier est un comédien français, ancien combattant des Forces françaises libres formé à l'esprit de la décentralisation théâtrale française. Il joue en 1948 dans *La Mort de Danton* sous la direction de Jean Vilar dans l'une des premières représentations du tout nouveau projet du directeur du Théâtre National Populaire (TNP) qui vise à faire connaître les grands classiques aux populations autres que parisiennes en se produisant pendant une semaine à Avignon. L'événement se nomme alors Semaine d'art dramatique en Avignon, il devient quelques années plus tard le Festival d'Avignon (1954).

Peut-être est-ce cet esprit défricheur – les premières représentations du TNP à Avignon se font dans un palais des papes tout juste aménagé, qui pousse ce comédien à former en 1959 en Algérie un Groupe d'action culturelle pour jouer des spectacles pendant toute une année (septembre à juin) en Kabylie (300 spectacles)³. Il reçoit le soutien de la Direction générale de l'information, l'armée et le Service de formation des jeunes en Algérie⁴. L'autorisation de travailler en Kabylie lui est accordée par le préfet. La structure de son « équipe d'expression théâtrale » est restreinte : deux camions, un nombre limité de décors et de costumes et des conditions de vie réduites au minimum. Mais c'est une équipée importante constituée de seize

¹ FR CAOM 9CAB/74 : Lettre de Mademoiselle Geneviève Bailac, directrice du Centre régional d'art dramatique à Alger au Gouverneur général d'Algérie, le 24 février 1949.

² « (...) lorsque la décentralisation officielle vit le jour, il y eut des centres à Bordeaux (Jean Lagénie), à Alger (Geneviève Bailac), à Caen (Jo Tréhard), à Amiens, en Bretagne (Guy Parigot). » ABIRACHED, Robert, ADDED, Serge, COPFERMANN, Emile et al. *La Décentralisation théâtrale: 1. Le Premier Age, 1945-1958*. Arles : Actes Sud, 1992. p. 27.

³ FR CAOM 81f/362 : Note du Service de formation des jeunes en Algérie concernant le Groupe d'action culturelle de Raymond Hermantier par le Colonel Daviron, Président du G.A.C. Alger le 18 novembre 1960.

⁴ FR CAOM 81f/362 : Note du Service de formation des jeunes en Algérie concernant le Groupe d'action culturelle de Raymond Hermantier, Alger le 18 novembre 1960.

civils, trente six militaires dont vingt et un sont des comédiens autant français que français musulmans¹. Raymond Hermantier met en scène et adapte des pièces de Molière : *L'Avare*, *Le Médecin malgré lui*. Il se réjouit de ce dépouillement ainsi que de la rencontre avec les populations isolées de Kabylie. Il annote d'un « sans commentaire » évocateur le dos de la photographie d'une de leurs représentations en Kabylie qu'il envoie au Service d'information du Ministère chargé des affaires algériennes² (Photo 2).



Photo 1 : tournée du G.A.C en Kabylie (1959).



Photo 2 : tournée du G.A.C. en Kabylie (1959)

Le travail théâtral réalisé par Raymond Hermantier et sa troupe porte la marque du théâtre populaire qui détermina les canons esthétiques de la décentralisation théâtrale. Le répertoire est classique ; outre les deux pièces de Molière citées ci-dessus, sont montées : *La Savetière Prodigieuse* de Garcia Lorca et des fables de La Fontaine. L'esthétique du « tréteau

¹ FR CAOM 81f/362 : *idem.* p. 3.

² FR CAOM 81f/362 : 3 photos.

nu » domine et la rencontre avec le public est favorisée¹. Sur la photo n° 1 on devine en arrière plan une scène montée sur quelques tréteaux. Sur la photo n° 2, les comédiens-musiciens se mêlent au public. Dans une déclaration d'intention, Raymond Hermantier se fait le chantre de l'éducation populaire à la culture. Il écrit : « la Culture n'est pas le luxe de quelques uns mais un acte de la vie de tous »².

La rencontre ne se veut pas unilatérale, et le travail du Groupe d'action culturelle a consisté à adapter les pièces de théâtre dans leur contenu et dans leur forme d'expression puisqu'elles sont jouées en arabe parlé³ et en kabyle. L'adaptation d'un théâtre français (pièces de Molière) se veut la rencontre de la culture française avec la culture arabe pour la création d'une culture commune : « De cette action surgira naturellement avec le temps une culture propre à l'Algérie »⁴. Le projet ne vise pas à toucher exclusivement les populations algériennes, d'où la nécessité pour l'homme de théâtre de mélanger les deux cultures. Il le précise bien :

« En Algérie vivent aussi cinq cent mille jeunes Français, dans des conditions parfois très dures. Eux aussi sont déshérités ; et la plupart n'ont pas eu la chance d'un contact avec le véritable Théâtre. Il fallait aller à eux aussi, rompre leur isolement ; donner le goût et le sens du Théâtre à toute une génération. »⁵

Le projet d'action culturelle vise l'ensemble de la population algérienne, française et musulmane, ce qui explique le large soutien qu'il obtient du gouvernement en Algérie et en France. Il ne faut pas oublier que la politique culturelle de la France en Algérie s'adressait aussi aux populations européennes à franciser⁶.

En 1960, fort de l'expérience de l'année 1959-1960 passée à sillonner les routes de Kabylie, Raymond Hermantier approfondit son projet et le Groupe d'action culturelle est constitué en association ayant cette fois-ci un objectif double qui concerne l'Algérie et la métropole.

« En complet accord avec les autorités compétentes [le Ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le Secrétariat Général des Affaires algériennes en France, et en Algérie : l'appui du gouvernement, de l'Armée et du Service de formation des jeunes] l'objet du Groupe d'action culturelle est de présenter :

- en Algérie aux populations déshéritées rurales et suburbaines et aux soldats du bled ;
- en métropole aux travailleurs algériens et à leur famille ;

¹ ABIRACHED, Robert, ADDED, Serge, COPFERMANN, Emile et al. *La Décentralisation théâtrale: 1. Le Premier Age, 1945-1958*. Arles : Actes Sud, 1992. p. 17.

² FR CAOM 81f/362 : « Notre Mystique » par Raymond Hermantier. In Note du Service de formation des jeunes en Algérie concernant le Groupe d'action culturelle de Raymond Hermantier, par le Colonel Daviron, Président du G.A.C. Alger le 18 novembre 1960.

³ La notion d'arabe parlé s'oppose à l'arabe littéraire et écrit incompris de la majorité de la population algérienne.

⁴ FR CAOM 81 F/362 : *op.cit.*

⁵ *idem*

⁶ RISLER, Camille. *La politique culturelle de la France en Algérie. Les objectifs et les limites (1830-1962)*. Paris : L'harmattan. Histoires et Perspectives Méditerranéennes, 2004. p. 14.

des spectacles de haute qualité composés en français ou autres langues, et exprimés en français, arabe, kabyle ou autres dialectes selon les publics auxquels ils sont présentés. »¹

Or, malgré une série de soutiens appuyés venus du Secrétaire d'Etat aux affaires culturelles, André Malraux (que connaît personnellement Raymond Hermantier depuis la guerre), du Directeur des théâtres Jean-Louis Barrault, de Michel Massenet et même du Premier Ministre, le général Dunoyer de Segonzac au secrétariat d'Etat aux affaires algériennes finit par s'y opposer. Selon lui, une tournée qui aurait lieu en février 1961 ne saurait être envisageable car « le climat ne s'y prête pas » et « il craint des tentatives de débauchages des acteurs »².

La tournée de la troupe théâtrale de Raymond Hermantier ne peut venir se produire en France car en organisant des représentations théâtrales en milieu ouvrier, la troupe risquerait d'animer la contestation. En évoquant le « climat » et l'éventuel « débauchage des acteurs » le général sous-entend que l'environnement politique serait plus agité sur le sol métropolitain. Il faut ajouter que les Algériens utilisaient la forme théâtrale comme outil de contestation depuis le début du mouvement d'indépendance algérien et l'Etat surveille de près ces activités qui se déploient en Algérie comme en France³. La troupe du Groupe d'action culturelle prévoyait de se produire dans des centres industriels, lieux de ces revendications politiques. En empêchant la tournée de la troupe de Raymond Hermantier, le général montre que la création théâtrale représentait un espace de réflexion et de contestation qui s'opposait au projet du gouvernement de faire préférer la « solution la plus française en Algérie » même si Raymond Hermantier annonçait la volonté de faire surgir « une culture propre à l'Algérie ». Il dévoile un aspect de la vie culturelle des Algériens que l'action d'adaptation culturelle précédemment évoquée ne permettait pas d'envisager.

2) Organiser les loisirs, éviter la contestation

Un théâtre arabe de la contestation est né dans le milieu musulman avec lequel l'administration française à maille à partir, que ce soit en Algérie ou en métropole.

Il existe *a priori* une interdiction du théâtre aux musulmans dans la mesure où l'individu imite par-là le créateur. Pourtant une tradition théâtrale s'est développée depuis l'époque abbasside en Syrie et en Egypte⁴. Deux formes populaires subsistent : le « garagou » (théâtre d'ombres) et la farce. Le théâtre égyptien et tunisien du XX^{ème} siècle est en outre influencé par le théâtre européen, et des pièces de Molière, Victor Hugo ou Marcel Pagnol sont mises en scène. Le choix que fait Raymond Hermantier d'adapter des pièces de Molière dans sa troupe du Groupe d'action culturelle n'est en ce sens pas complètement étranger au contexte théâtral du monde arabe. Il se rattache même plutôt à la tradition d'un théâtre arabe qui a trouvé dans les pièces de Molière comme *L'Avare* ou *Le Malade imaginaire* une trame propice à la mise en scènes de farces. Ainsi, en 1926, le théâtre d'Alger crée « Djeha », une pièce inspirée du *Malade imaginaire* et du *Médecin malgré lui* joué par un comédien célèbre à cette époque : Rachid Ksentini.

¹ FR CAOM 81f/362 : *idem*, p. 2.

² FR CAOM 81f/362 : Note manuscrite. Dossier Groupe action culturelle.

³ CAOM 81f/827 : Troupes théâtrales musulmanes en métropole et en Algérie, 1949-1959.

⁴ FR CAOM Alger S4/24 : « Le théâtre algérien d'expression arabe » rapport par le Capitaine Carret. Février 1950.

L'administration française se trouve cependant confrontée au développement de ce théâtre comique en théâtre contestataire, particulièrement acerbe à l'égard de la présence colonisatrice. En 1947 lors d'une représentation, un comédien brandit une mitrailleuse et s'exclame « El Haddi ne Khared Jou Fafa ! » : « Et avec ça nous chasserons la France ! »¹. En 1950, le Capitaine Carret, auteur d'un rapport sur le théâtre arabe suggère de « ne pas laisser place à un mécène ou des groupes musulmans » mais bien d'avoir « une politique hardie, à la mesure des Temps Nouveaux » et de montrer « aux Musulmans que la France, dans son libéralisme, ne craint pas la juxtaposition des deux cultures arabe et française »². Les autorités françaises ont adopté cette ligne stratégique. Un Centre régional d'art dramatique est fondé en Algérie comme participant au réseau de la décentralisation théâtrale française. Le Centre organise de la formation pour « dégager une forme nouvelle d'expression théâtrale en Algérie » et invite des personnalités importantes de l'univers dramatique français pour venir faire des conférences et de la formation (en 1950, Charles Dullin président de la fédération des centres régionaux d'art dramatiques)³. Le gouvernement en Algérie choisit donc de susciter cette activité dramatique tout en l'encadrant et la contrôlant : l'ordonnance du 13 octobre 1945 en France avait aboli la censure⁴ mais celle-ci demeurait en Algérie en vertu de la non applicabilité de l'ordonnance sur le territoire algérien. L'Algérie tombait donc sous le coup d'un statut spécifique en ce qui concernait la liberté artistique.

Le théâtre arabe musulman est ainsi l'objet de surveillance en Algérie mais aussi en métropole⁵. Il existe en France un théâtre contestataire que surveillent les autorités françaises et qui fait partie de ce qu'on peut appeler « la vie culturelle » des Français musulmans au sens de manifestations artistiques auxquelles ils peuvent assister. Des troupes de théâtre d'Algérie se produisent en France à partir de 1951 pour apporter un « divertissement » aux travailleurs algériens. Les tournées s'avèrent être des moyens de sensibiliser les Algériens aux idées nationalistes et représentent une source de financement du mouvement pour l'indépendance de l'Algérie. Cette activité théâtrale porte la marque du contexte politique agité dans lequel elle se produit. Quand la troupe Ababsa choisit de jouer dans toute la France un divertissement musical sans prise de parole, le refus des artistes à verser un pourcentage de leur recette au MTLD⁶ les condamne à jouer devant des salles presque vides, le Mouvement ayant défendu aux membres d'assister au spectacle⁷. La troupe du ténor d'opéra Mahiédidine qui se produit dans toute la France durant l'été 1952 accepte, elle, de délivrer ce pourcentage

¹ *Ibid.* p. 47

² *Ibid.* p. 54.

³ FR CAOM 9CAB/74 : Lettre de Mademoiselle Geneviève Bailac, directrice du Centre régional d'art dramatique à Alger au Gouverneur général d'Algérie, le 24 février 1949.

⁴ Le décret du 6 janvier 1864 relatif à la liberté des théâtres avait prescrit que toute œuvre dramatique devrait faire l'objet d'une autorisation préalable du Ministre des beaux-arts ou du préfet de région.

⁵ FR CAOM 81f/827 : Troupes de théâtre musulmanes en métropole et en Algérie, surveillance : notes de Renseignements généraux.

⁶ Le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) est créé par Messali Hadj en 1946 à sa sortie de prison après que le Parti du Peuple Algérie ait été interdit en 1939. Le mouvement se scinde en 1954 à la création du FLN.

⁷ CAOM 81f/827 : Note des renseignements généraux de Lille au sujet d'une manifestation artistique destinée aux Nord-africains de Roubaix à la sous direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur, Lille, le 29 mai 1953. Dossier Ababsa.

et rencontre un franc succès¹. Sa scène est par contre prise d'assaut par des militants qui souhaitent présenter un sketch, *Le Complot*, visant à dénoncer l'oppression coloniale sur les Algériens². Enfin, dans le cas du Jeune Théâtre Algérien présenté par le metteur en scène Mustapha Kateb (cousin de Kateb Yacine) la pièce politique, *A qui la faute*, dénonce directement l'oppression coloniale et la torture, et parvient à se produire grâce au réseau militant du Parti communiste français³.

Hautement surveillées par les autorités françaises, et même pour l'une d'entre elles interdite par le ministère de l'Intérieur quand il s'est avéré que ses comédiens utilisaient un discours ouvertement anti-français, ces tournées théâtrales n'apparaissent plus après le début de la guerre d'Algérie en 1954⁴. Leur mention dans les rapports des renseignements généraux à la sous direction Algérie du ministère de l'Intérieur, montre que l'Etat était conscient de cette activité artistique subversive qui s'oppose à l'action culturelle d'adaptation qui se met en place à la fin des années 1950.

Les projets des associations que nous avons examinées plus haut ne mentionnent pas les activités théâtrales des Algériens même si elles opèrent dans les quartiers à forte proportion d'Algériens comme le XX^{ème} arrondissement et le quartier de la Goutte d'Or. Par ailleurs, nombre de ces troupes de théâtre sont accueillies par une salle syndicale de la Rue de la Grange aux Belles, non loin de Belleville. L'accent que mettent les associations dans la rédaction de leur projet sur les notions de divertissement et de loisirs s'oppose fortement à la création critique et contestataire du théâtre arabe. Du côté des militants par contre, le travail des associations d'assistance et d'adaptation culturelle est mentionné et fait l'objet de critiques acerbes comme le montrent ces propos du parti messaliste : « Les patronages, les centres d'entraide et les « couscous de préfecture » se multiplient et s'entourent, à l'occasion, d'une garantie de romantisme impérial en la personne d'un général en retraite, ou d'un ancien des « Bureaux arabes ». »⁵ Les personnalités militaires sont effectivement présentes dans les associations d'entraide. L'association AMANA est ainsi présidée par le Vice-amiral Rivet. Le Général de Butler crée l'association pour encourager la formation professionnelle (AEFP). Le Maréchal Frauchet d'Esperey fonde en 1960 le Comité des amitiés africaines avec comme secrétaire général le Général Spillman et comme président du conseil d'administration le Lieutenant-colonel Sierieyx. L'association d'accueil le Comité Lyautey qui n'est pas encore financé par le FAS mais qui est déjà présente sur le terrain est créée par la veuve du Maréchal Lyautey. L'investissement du corps militaire dans l'action culturelle est propre à cette période

¹ CAOM 81f/827 : Note des renseignements généraux du 3 septembre 1952. Dossier Opéra d'Alger, dit Troupe Mahiédine.

² *idem*

³ CAOM 81f/827 : Note confidentielle du cabinet du Gouverneur d'Algérie à la sous direction Algérie du ministère de l'Intérieur au sujet des tournées théâtrales arabes en France, Alger le 19 août 1952. Dossier le Jeune théâtre algérien.

⁴ « Le ministère de l'Intérieur vient d'adresser sous le timbre de sa direction générale de la sûreté nationale des instructions aux préfets des départements où résident un nombre important de Nord-africains pour qu'ils interdisent à la troupe Mahiédine de se produire l'année prochaine. » CAOM 81f/827 : Note de la sous direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur, 17 octobre 1952.

⁵ STORA, Benjamin. *Ils venaient d'Algérie : l'immigration algérienne en France (1912-1992)*. Paris : Fayard, 1992. p.106.

de guerre de décolonisation¹. Ayant affaire à une guérilla, les autorités françaises choisissent de diversifier leur action d' « influence » sur les populations. L'action culturelle relève de la stratégie d'action psychologique et les années 1958-1962 représentent en cela le « paroxysme militaire de la politique culturelle de la France² » en direction des populations musulmanes.

L'action culturelle en direction des Français musulmans est pensée en termes de divertissement, dans le cadre d'une « action psychologique » menée par les structures de l'action sociale. La création artistique qui pourrait mener à une forme de critique est évitée dans un contexte politique contestataire. Elle existe à côté, sous la forme d'un théâtre arabe surveillé par les autorités françaises. Le rapport des Français à la culture des populations musulmanes est conditionné, en outre, par un universalisme culturel.

3) Universalisme culturel et Orientalisme

L'idée que la culture française est composée d'éléments universels anime le projet colonisateur et « civilisateur » de la France. La colonisation de l'Algérie s'est ainsi accompagnée d'une campagne de francisation où les cultures ethniques sont reléguées à un plan secondaire. Elles sont tout de même étudiées car il est important aux yeux des colonisateurs de connaître et « garder la main haute » sur les cultures indigènes³.

Les « mœurs arabes » ou les « mœurs kabyles » tels que s'emploient à les décrire les ethnologues français partis étudier ces populations en Algérie font l'objet d'une attention scientifique dans les milieux qui travaillent avec les Français musulmans en Algérie et en métropole. L'association AMANA a ainsi fondé les Cahiers nord-africains qui publient des études sur les Nord-africains. La recherche scientifique est tournée vers une finalité pratique : l'assistance et l'encadrement des populations nord-africaines. Un numéro spécial consacré à la langue arabe commence ainsi par une mise en garde aux personnes qui viennent les voir pour apprendre l'arabe avant de se rendre dans un pays du Maghreb (« ou bien [pour] prendre contact, en métropole ou ailleurs avec des Nord-Africains parlant peu ou prou le français ») . Ceux-ci doivent bien comprendre qu'il existe différents types d'arabe parlé selon le pays où ils vont se rendre⁴. La connaissance du milieu nord-africain est subordonnée à une finalité pratique : le travail dans ces zones géographiques ou avec ces populations. Les Cahiers nord-africains publiés par les Etudes sociales nord-africaines ont trouvé une large audience en métropole pour l'information de tous les cadres sociaux du pays. La vision qu'ils proposent des Nord Africains apparaît stéréotypée et essentialiste : attribuant aux populations des caractères et des préférences de travail uniquement du fait de leur origine⁵.

¹ Un rapport sur le théâtre arabe est rédigé par le Capitaine Carret. FR CAOM Alger S4/24 : « Le théâtre algérien d'expression arabe ». Février 1950.

² RISLER, Camille. *La politique culturelle de la France en Algérie. Les objectifs et les limites (1830-1962)*. Paris : L'harmattan. Histoires et Perspectives Méditerranéennes, 2004. p. 172.

³ « ...s'appliquer à faire évoluer chaque groupement ethnique dans son propre milieu en lui conservant ses particularités, ses coutumes propres (...) en fait dans une culture réduite au secondaire et sur laquelle les services français gardaient la main haute » in RISLER, *op.cit.* p. 76.

⁴ THEBAULT, D. « Langue arabe et parlers maghrébins » *Cahiers Nord-Africains*. Août-Sept 1959. n° 74.

⁵ « Perpetuating stereotypes as facts or so-called natural characteristics of the population, underscored the circumscribed position Algerian workers had in metropolitan France. These essentialist

L'expertise qui se développe en matière de populations nord-africaines caractérise un groupe de personnes constitué d'anciens administrateurs de colonies (militaires et civils), de travailleurs sociaux, de missionnaires, et d'ethnologues. Ainsi, Germaine Tillon, ethnologue de l'EHESS fait partie du Conseil d'administration du Service social familial nord-africain en France. Or, elle s'engage dans une nouvelle mission d'observation en Algérie en 1954 (elle a commencé un travail de thèse en 1937 sur l'ethnie berbère des Chouias qui est confisqué et « perdue » par les Allemands lorsqu'elle est déportée pendant la Seconde Guerre mondiale).

Les principes qui encadrent l'étude des populations arabes et berbères dans les pays colonisés se reproduisent en milieu métropolitain par la nécessité qu'impose le travail avec ces mêmes populations. L'universalisme culturel qui a conditionné leur appréhension se trouve ainsi transféré sur le territoire français.

Le recours aux méthodes de l'Alliance française pour apprendre le français aux immigrés est aussi le transfert d'une politique du rayonnement de la France à l'étranger sur des populations présentes en métropole. Le projet initial de l'Alliance française, est bien une « politique universelle »¹ et l'Alliance française adapte le contenu de son enseignement aux populations musulmanes en métropole. Le matériel utilisé pour l'enseignement évoque par certaines références le répertoire de la présence française dans les colonies : « *La Vie de Mermoz, La Vie de Monsieur et Madame Curie, Médecins des tropiques et Pionniers des grands lacs.* »². Jean Mermoz était pilote d'avion et survola le Maroc, le Sahara et l'Amérique Latine avant de disparaître en mer en 1937. Dans l'ouvrage sur les médecins travaillant dans les régions tropicales et celui sur les pionniers des grands lacs, les récits mettent l'accent sur les actes de bravoure des Européens à l'étranger. En voulant adapter le contenu des programmes, l'Alliance française maintient les populations musulmanes dans une vision européenne de la vie dans leurs pays d'origine. Les enseignants fournissaient une littérature écrite par des Européens, à propos d'Européens mais dans le cadre étranger des colonies. Edward Saïd a qualifié d'« Orientalisme » l'attitude des Occidentaux qui consiste à imposer une vision et une connaissance de l'Autre (dans ce cas les Africains du Nord) à travers leur propre grille de référence occidentale³. L'Orientalisme qu'il a attribué aux Européens décrivant le Moyen Orient, trouve ici un écho dans l'appréhension « experte » (une « vision et une connaissance ») des populations nord-africaines (l'Autre) en métropole.

Penser l'action culturelle en direction des Français musulmans en métropole demeure une démarche empreinte des logiques coloniales d'universalisme culturel, d'Orientalisme et des nécessités de l'encadrement psychologique des populations. L'élaboration de projets artistiques est en outre contrainte par les nécessités politiques et militaires de la période de la guerre d'Algérie où la contestation doit être évitée à tout prix. L'action culturelle est limitée à une action de divertissement et d'assimilation au milieu métropolitain.

assumptions, similar to those made about workingwomen, implied that Algerians were naturally drawn to certain types of work. » in LYONS, Amelia. *Op.cit.* p. 116.

¹ BRUÉZIÈRE, Maurice. *L'Alliance Française, 1883-1983, Histoire d'une institution.* Paris : Hachette, 1983. p.14.

² CAC 1985 0021, art 2 : 59/301. Note du CREDIF à l'attention du directeur de la direction de la coopération avec la communauté et l'étranger. 13 novembre 1959.

³ « Imposing a vision and knowledge of the Other through the eyes of the West. » SAÏD, Edouard W. *Orientalism.* New York: Pantheon Books, 1978.

Conclusion

De 1958 à 1962, se met en place une action d'adaptation culturelle des populations musulmanes sous l'égide du délégué à l'action sociale, Michel Massenet et grâce à l'expérience d'initiatives privées qui s'investissent dans l'assistance aux populations nord-africaines. Elle se formalise dans le contexte d'un sursaut assimilateur de la part de l'Etat français qui tente de conserver sa position en Algérie. Dans ce projet d'assimilation, l'action culturelle est caractérisée par l'apprentissage du français et l'accent mis sur le divertissement. Les activités culturelles tournent autour de la consommation de loisirs de masse (radio, télévision, jeux) allant dans certains cas jusqu'à la propagande (diffusion de films pour l'Algérie française par Jeunesse, Culture, Loisirs et Techniques). Les activités mentionnent parfois des représentations folkloriques¹, mais l'activité proprement artistique de troupes de théâtre arabe est passée sous silence en raison de leur caractère contestataire. L'action d'adaptation culturelle prend ses marques proches du pouvoir et en marge des structures politique qui animent aussi la communauté algérienne.

La France exerce une politique coloniale sur des sujets coloniaux présents sur le territoire métropolitain et la symétrisation de son action d'adaptation culturelle entre les deux territoires s'observe pour ce qui concerne l'encadrement socioculturel. Par contre, l'action proprement artistique et notamment théâtrale est circonscrite à l'Algérie dans un contexte politique où le théâtre est utilisé par les Algériens comme instrument de contestation politique.

La formalisation d'une première prise en charge de l'adaptation culturelle des populations migrantes dans le contexte de la guerre d'Algérie pose un cadre spécifique : l'action culturelle est empreinte de l'idéal civilisateur et universaliste de la colonisation, elle est mise en œuvre par des personnalités du monde caritatif et militaire.

¹ CAC 1985 00 21, art. 3 : Œuvres des otages, programme d'activité. Octobre 1959.